

<p style="text-align: center;">CVL</p> <p style="text-align: center;">Conseils des délégués pour la vie lycéenne</p>	<p style="text-align: center;">MDL</p> <p style="text-align: center;">Maisons des lycéens</p>
<h2>Rôle</h2>	
<p>Instance lycéenne de débat, de proposition, d'échanges et de consultation sur les questions concrètes relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au travail scolaire, • aux conditions de la vie de l'élève dans l'établissement. 	<p>Fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif dans des projets et aide au développement de la vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • culturelle, • artistique, • sportive, • citoyenne.
<h2>Composition et fonctionnement</h2>	
<p>Composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 élèves élus par l'ensemble des lycéens, • 10 adultes membres de la communauté éducative. <p>Président : chef d'établissement. Vice-président : élève élu parmi les 10 élèves du CVL et membre de droit du Conseil d'Administration de l'établissement.</p> <p>Le CVL est obligatoirement consulté avant chaque CA sur les points de l'ordre du jour qui relèvent de la compétence du CVL. Le Procès Verbal du CVL est présenté à chaque CA.</p>	<p>Association loi 1901 et les juniors associations. Adhésion à l'association ouverte à tous les élèves de l'établissement.</p> <p>Tout adulte intéressé par les objectifs de l'association peut apporter ses compétences.</p> <p>Bureau (composé uniquement d'élèves âgés de 16 ans minimum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président, • Secrétaire général, • Trésorier. <p>Élu par les membres du Conseil d'Administration ou lors de l'AG par les membres adhérents. Le CA se réunit au moins 1 fois par trimestre.</p>
<h2>Attributions</h2>	
<p>Consulté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la restauration et l'internat, • l'Accompagnement Personnalisé, • le soutien et l'aide aux élèves, • les échanges linguistiques et culturels, • la santé, l'hygiène et la sécurité, • l'aménagement des espaces, • l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires, • l'orientation, les études scolaires et universitaires et les carrières professionnelles. <p>Il gère le fonds de la vie lycéenne.</p>	<p>Organise :</p> <p>⇒ des activités ouvertes aux adhérents comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des ateliers, des clubs, • des manifestations, • des expositions, • des déplacements culturels, • des rencontres avec des artistes, • des actions humanitaires... <p>⇒ des activités générant des rentrées de fonds pour favoriser la vie de l'association comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fête de fin d'année, • gestion d'une cafétéria pour les élèves, • dîner d'anciens élèves.